

Convention de Minamata sur le mercure

Bibliographie annotée des ressources d'information de l'OMS



Organisation
mondiale de la Santé

Convention de Minamata sur le mercure

Bibliographie annotée des ressources d'information de l'OMS



**Organisation
mondiale de la Santé**

Convention de Minamata sur le mercure : bibliographie annotée des ressources d'information de l'OMS
[Minamata convention on mercury: annotated bibliography of WHO information]

ISBN 978-92-4-002610-0 (version électronique)

ISBN 978-92-4-002611-7 (version imprimée)

© Organisation mondiale de la Santé 2021

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'oeuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'oeuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'oeuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette oeuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle oeuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette oeuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules/>).

Citation suggérée. Convention de Minamata sur le mercure : bibliographie annotée des ressources d'information de l'OMS [Minamata convention on mercury: annotated bibliography of WHO information]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2021. Licence : [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/).

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente oeuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente oeuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

La traduction française a été réalisée par Tradas S.A. En cas d'incohérence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise est considérée comme la version authentique faisant foi.

Conception graphique : Lushomo

Table des matières

Remerciements	iv
Section 1. Résolution WHA67.11 de l'Assemblée mondiale de la Santé concernant la Convention de Minamata sur le mercure	1
Section 2. Vue d'ensemble des ressources d'information sélectionnées de l'OMS, classées par article de la Convention de Minamata sur le mercure	3
Section 3. Description du contenu des ressources d'information	9
Ressources intersectorielles	9
Dispositifs de mesure à usage médical (thermomètres et sphygmomanomètres)	12
Produits éclaircissants pour la peau	14
Amalgames dentaires	15
Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE)	17
Stockage et déchets	23
Changement climatique, air, eau potable et alimentation	24
Biosurveillance	28
Méthodologies pour estimer l'exposition et les impacts sur la santé	30
Informations relatives aux évaluations des risques et informations relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs	32
Ressources de formation	34
Pages Internet	36
Section 4. Autres ressources relatives à la Convention de Minamata sur le mercure	38
Conseils de l'OMS sur les produits exclus de l'Annexe A de la Convention de Minamata concernant les produits contenant du mercure ajouté	39

Le présent document propose une bibliographie annotée des principales ressources d'information de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives à la Convention de Minamata sur le mercure et à la Résolution WHA67.11 de l'Assemblée mondiale de la Santé *Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata* qui y est associée.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Convention de Minamata sur le mercure : texte et annexes. Genève : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.mercuryconvention.org/Convention/texte/tabid/5577/language/fr-CH/Default.aspx>

Remerciements

Nous remercions Dre Ellen Roskam (consultante, Organisation mondiale de la Santé [OMS], Genève, Suisse) et Mme Carolyn Vickers (OMS, Genève, Suisse) pour leurs contributions techniques à ce document.

Section 1. Résolution WHA67.11 de l'Assemblée mondiale de la Santé concernant la Convention de Minamata sur le mercure

Résolution WHA67.11. Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata. Dans : Soixante-septième Assemblée mondiale de la santé, Genève, 19–24 mai 2014. Genève : OMS ; 2014.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/170891>

Texte intégral.

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport intitulé « Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata » ;

Rappelant ses résolutions WHA60.17 sur le plan d'action pour la promotion de la santé buccodentaire et la prévention intégrée des affections, WHA63.25 sur l'amélioration de la santé grâce à une gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets et WHA59.15 sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ainsi que la stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'approche stratégique adoptée à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ;

Reconnaissant qu'il importe de traiter efficacement les aspects sanitaires des problèmes que peuvent poser les produits chimiques et les déchets, notamment le mercure, en particulier pour les populations vulnérables et surtout pour les femmes, les enfants et, à travers eux, les générations futures ;

Rappelant les engagements en faveur du développement durable réitérés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20 (Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012), intitulé « L'avenir que nous voulons », ainsi que la Déclaration d'Adélaïde de 2010 sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques et la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, tenue à Helsinki en 2013, qui préconisent la collaboration entre tous les secteurs pour faire en sorte que les populations soient en bonne santé ;

Notant que les négociations sur le texte d'un nouvel accord environnemental multilatéral sur le mercure ont abouti en octobre 2013 à l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure, premier accord multilatéral

sur l'environnement qui contient un article expressément consacré à la santé, ainsi que d'autres dispositions pertinentes, et notant que la Convention impose aux Parties des obligations supposant, le cas échéant, la prise de mesures dans le secteur de la santé ainsi que dans les autres secteurs intéressés, notamment l'abandon progressif, d'ici 2020, après interdiction de leur fabrication, de leur importation et de leur exportation, des thermomètres et des sphygmomanomètres à mercure, des cosmétiques – savons et crèmes de dépigmentation en particulier – et des antiseptiques locaux contenant du mercure, l'élimination progressive des amalgames dentaires contenant du mercure ajouté et la mise au point de stratégies de santé publique concernant l'exposition au mercure des extracteurs d'or travaillant de façon artisanale et à petite échelle ainsi que de leur communauté ;

Rappelant que l'objectif de la Convention de Minamata sur le mercure est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure ;

Considérant que la Convention de Minamata sur le mercure encourage les Parties à : (a) promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes visant à identifier et protéger les populations à risque, en particulier les populations vulnérables, qui pourraient comprendre l'adoption de directives sanitaires à caractère scientifique sur l'exposition au mercure et aux composés du mercure fixant des objectifs pour la réduction de l'exposition au mercure, le cas échéant, et l'éducation du public, avec la participation du secteur de la santé publique et d'autres secteurs concernés ; (b) promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de prévention à fondement scientifique portant sur l'exposition professionnelle au mercure et aux composés du mercure ; (c) promouvoir les services de soins de santé appropriés pour la prévention, le traitement et les soins des populations affectées par l'exposition au mercure ou aux composés de mercure ; et (d) mettre en place et renforcer, selon qu'il convient, les capacités institutionnelles et les

moyens dont disposent les professionnels de la santé pour la prévention, le diagnostic, le traitement et la surveillance des risques pour la santé liés à l'exposition au mercure et aux composés du mercure ;

Notant que la Convention de Minamata sur le mercure dispose que la Conférence des Parties, dans le cadre de l'examen de questions ou activités liées à la santé, devrait consulter l'OMS, l'OIT et d'autres organisations intergouvernementales compétentes, collaborer avec celles-ci et promouvoir la coopération et l'échange d'informations avec elles, selon qu'il convient ;

Remerciant le Secrétariat pour le travail préparatoire accompli pendant les négociations, qui a consisté à analyser différents risques et produits de substitution disponibles ainsi qu'à analyser et à déterminer les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires ou nouveaux s'imposent, en vertu de la Convention de Minamata sur le mercure, et encourageant à poursuivre et à approfondir les analyses et d'autres efforts, selon que de besoin,

1. SE FÉLICITE de l'adoption officielle par les Parties, en octobre 2013, de la Convention de Minamata sur le mercure ;

2. ENCOURAGE les États Membres :

- (1) à prendre, à l'échelon national, les mesures nécessaires afin de signer, ratifier et mettre en œuvre rapidement la Convention de Minamata sur le mercure, qui prévoit une série de mesures juridiquement contraignantes sur le plan international pour éliminer les risques que présentent le mercure et les composés du mercure pour la santé humaine et l'environnement ;
- (2) à participer activement aux efforts nationaux, régionaux et internationaux entrepris pour mettre en œuvre la Convention de Minamata sur le mercure ;
- (3) à se préoccuper des aspects sanitaires de l'exposition au mercure et aux composés du mercure dans le contexte de leur utilisation par le secteur de la santé, ainsi que des autres effets négatifs sur la santé qu'il faudrait prévenir ou traiter, en veillant à une gestion rationnelle du mercure et des composés du mercure tout au long de leur cycle de vie ;
- (4) à reconnaître les liens étroits entre l'environnement et la santé publique dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure et du développement durable ;
- (5) à promouvoir des services de prévention, de traitement et de soins appropriés à l'intention des populations touchées par l'exposition au mercure et aux composés du mercure, y compris

des stratégies efficaces de communication sur les risques s'adressant plus particulièrement aux groupes vulnérables, tels que les enfants et les femmes en âge de procréer, et spécialement aux femmes enceintes ;

- (6) à assurer une étroite coopération entre les ministères de la Santé et les ministères de l'Environnement, les ministères du Travail, de l'Industrie, de l'Économie, de l'Agriculture et les autres ministères responsables de la mise en œuvre de certains aspects de la Convention de Minamata sur le mercure ;
- (7) à faciliter l'échange d'informations épidémiologiques concernant les effets sur la santé de l'exposition au mercure et aux composés du mercure, en étroite coopération avec l'OMS et d'autres organisations concernées, selon qu'il conviendra ;

3. PRIE le Directeur général :

- (1) de contribuer aux efforts que fait l'OMS pour fournir aux États Membres des conseils et un appui technique qui leur soient utiles pour mettre en œuvre tous les aspects sanitaires de la Convention de Minamata sur le mercure, conformément au programme de travail de l'OMS, afin de promouvoir et de protéger la santé humaine ;
- (2) de seconder les États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes visant à identifier et à protéger les populations à risque, en particulier les populations vulnérables, lesquels pourront inclure l'adoption de directives sanitaires à caractère scientifique sur l'exposition au mercure et aux composés du mercure fixant des objectifs pour la réduction de l'exposition au mercure, le cas échéant, et l'éducation du public, avec la participation du secteur de la santé et des autres secteurs concernés ;
- (3) de coopérer étroitement avec le Comité intergouvernemental de négociation de la Convention de Minamata sur le mercure, la Conférence des Parties et d'autres organisations et organismes internationaux, afin de soutenir pleinement la mise en œuvre des aspects de la Convention de Minamata sur le mercure liés à la santé, et de fournir au Comité et à la Conférence des Parties des informations sur les progrès accomplis à cet égard ;
- (4) de faire rapport en 2017 à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Section 2. Vue d'ensemble des ressources d'information sélectionnées de l'OMS, classées par article de la Convention de Minamata sur le mercure

Légende des articles associés de la Convention de Minamata



Article 1

Objectif de la Convention visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure



Article 12

Sites contaminés



Article 4

Produits contenant du mercure ajouté



Article 16

Aspects sanitaires



Article 5

Procédés de fabrication utilisant du mercure ou des composés du mercure



Article 17

Échange d'informations



Article 7

Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or



Article 18

Information, sensibilisation et éducation du public



Article 8

Émissions



Article 19

Recherche-développement et surveillance



Article 9

Rejets



Article 20

Plans de mise en œuvre



Article 10

Stockage provisoire écologiquement rationnel du mercure, à l'exclusion des déchets de mercure



Article 21

Établissement de rapports



Article 11

Déchets de mercure



Article 22

Évaluation de l'efficacité

Tableau 1. Ressources d'information sélectionnées de l'OMS classées par article de la Convention de Minamata sur le mercure.

Le tableau présente, sur le côté, à la verticale, la liste des ressources d'information de l'OMS ; en haut, à l'horizontale, les articles de la Convention de Minamata sur le mercure (directement) liés aux problèmes de santé humaine.

Ressources d'information de l'OMS	Articles de la Convention de Minamata													Page n°		
	4	5	7	8	9	10	11	12	16	17	18	19	20		21	22
Ressources intersectorielles														9		
Planification stratégique pour la mise en œuvre des articles liés à la santé de la Convention de Minamata sur le mercure (2019).																
Prévenir les maladies grâce à des environnements sains. Exposition au mercure : un problème majeur de santé publique (2021).																
<i>Elemental mercury and inorganic mercury compounds: human health aspects</i> (2003).																
Principaux repères sur le mercure et la santé (2017).																
Qu'est-ce que le mercure ? Infographie (2017).																
L'exposition au mercure a des effets sur la santé. Infographie (2017).																
Qu'est-ce que la Convention de Minamata ? Infographie (2017).																
Dispositifs de mesure à usage médical (thermomètres et sphygmomanomètres)														12		
Élaboration de stratégies nationales en vue de l'élimination progressive des thermomètres et sphygmomanomètres contenant du mercure dans les services de soins de santé, notamment dans le contexte de la Convention de Minamata sur le mercure : aspects essentiels et orientations étape par étape (2015).	●									●						
<i>WHO technical specifications for automated non-invasive blood pressure measuring devices with cuff</i> (2020).	●									●	●					
<i>Priority medical devices list for the COVID-19 response and associated technical specifications</i> (2020).	●									●	●					
<i>Replacement of mercury thermometers and sphygmomanometers in health care</i> (2011).	●									●	●					
<i>Decommissioning medical devices</i> (2019).	●							●		●	●					
Produits éclaircissants pour la peau														14		
Le mercure dans les produits éclaircissants pour la peau (2019).	●									●		●	●			
Le mercure dans les produits éclaircissants pour la peau – animation vidéo (2020).	●									●		●				

Ressources d'information de l'OMS	Articles de la Convention de Minamata												Page n°				
	4	5	7	8	9	10	11	12	16	17	18	19		20	21	22	
Amalgames dentaires																15	
<i>The Minamata Convention and the phase down of dental amalgam (2018).</i>	●									●		●					
<i>Future use of materials for dental restoration (2010).</i>	●									●	●						
<i>Promoting the phase down of dental amalgam in developing countries (2014).</i>	●										●	●					
Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE)																17	
Risques pour la santé au travail et l'environnement associés à l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (2016).			●						●	●	●	●	●				
Prise en compte de la santé dans l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'extraction minière et à petite échelle d'or en vertu de la Convention de Minamata sur le mercure (2019).			●							●		●					
Guide pas-à-pas pour l'élaboration d'une stratégie de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure (2021).			●							●	●	●	●				
Biosurveillance humaine dans le cadre de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or : principes éthiques et scientifiques (2021).			●							●	●	●	●				
Prévenir la maladie grâce à un environnement sain : l'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) (2013).			●							●		●					
<i>Mercury exposure and health impacts among individuals in the artisanal and small-scale gold mining community: a comprehensive review (2014).</i>			●							●		●	●				
<i>Hydrogen cyanide and cyanides (2004).</i>										●	●	●					

Ressources d'information de l'OMS	Articles de la Convention de Minamata													Page n°			
	4	5	7	8	9	10	11	12	16	17	18	19	20		21	22	
Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC, <i>International Chemical Safety Cards</i>) sur un certain nombre de composés du mercure.										●	●	●					
<i>Integrated Management of Adolescent and Adult Illness (IMAI) district clinician manual: hospital care for adolescents and adults.</i> Genève (2011).										●	●	●					
Stockage et déchets																	23
<i>Safe management of wastes from health-care activities</i> (2014).						●	●	●	●			●					
<i>Cleanup, storage and transport of mercury waste from healthcare facilities</i> (2015).						●	●	●	●			●					
Changement climatique, air, eau potable et alimentation																	24
Établissements de santé résilients face au changement climatique et écologiquement viables - Orientations de l'OMS (2020).					●					●	●		●				
Directives de qualité pour l'eau de boisson : 4 ^e éd. intégrant le premier additif (2017).					●					●	●		●				
<i>Air quality guidelines for Europe, second edition</i> (2000).			●							●	●		●				
Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air intérieur : consommation domestique de combustibles (2014).			●							●			●				
<i>Health risks of heavy metals from long-range transboundary air pollution</i> (2007).			●							●	●	●	●				
Évaluation de l'innocuité de certains additifs alimentaires et contaminants, préparée par la soixante-douzième réunion du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (2010).										●	●		●				
Rapport de la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les risques et bénéfices de la consommation de poisson (2010).										●	●		●				

Ressources d'information de l'OMS	Articles de la Convention de Minamata													Page n°		
	4	5	7	8	9	10	11	12	16	17	18	19	20		21	22
Biosurveillance																28
(Voir également Biosurveillance humaine dans le cadre de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or : principes éthiques et scientifiques (2021) à la rubrique « Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE) »).			●						●	●	●	●				
Évaluation de l'exposition prénatale au mercure : étude de biosurveillance humaine (2018).									●	●		●		●	●	
Évaluation de l'exposition prénatale au mercure : procédures opératoires standardisées (2018).									●	●		●		●	●	
<i>A state-of-the-science review of mercury biomarkers in human populations worldwide between 2000 and 2018</i> (2018).									●	●	●	●				
Méthodologies pour estimer l'exposition et les impacts sur la santé (voir également la rubrique « Biosurveillance » ci-dessus)																30
<i>Mercury: assessing the environmental burden of disease at national and local levels</i> (2008).		●							●			●				
<i>Guidance for identifying populations at risk from mercury exposure</i> (2008).		●							●						●	
<i>Minamata initial assessment report: suggested structure and contents</i> (2020).	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Informations relatives aux évaluations des risques et informations relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs																32
<i>Children's exposure to mercury compounds</i> (2010).									●							
<i>Elemental mercury and inorganic mercury compounds: human health aspects</i> (2003).									●	●						
Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC).									●		●					

Ressources d'information de l'OMS	Articles de la Convention de Minamata													Page n°		
	4	5	7	8	9	10	11	12	16	17	18	19	20		21	22
Ressources de formation														34		
<i>Children's environmental health: training modules and instructions for health care providers (2020).</i>	●				●	●	●	●	●	●	●		●		●	
<i>Formation virtuelle : Mercury effects in human health and the environment and considerations under the Minamata Convention (2019).</i>	●	●	●	●	●			●	●	●	●	●	●	●	●	●
<i>Training modules in health-care waste management (2012).</i>									●		●					
Autres ressources relatives à la Convention de Minamata sur le mercure														38		
Boîte à outils IOMC pour la prise de décision en gestion des produits chimiques.										●	●	●				

Section 3. Description du contenu des ressources d'information

Chaque catégorie de ressources peut être subdivisée en « documents d'orientation », « exemples nationaux » et « outils ».



Ressources intersectorielles

Documents d'orientation

Planification stratégique pour la mise en œuvre des articles liés à la santé de la Convention de Minamata sur le mercure. Genève : OMS ; 2019.

[arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/329878>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document est conçu pour guider les ministères de la Santé dans la planification des mesures de mise en œuvre des articles liés à la santé de la Convention de Minamata sur le mercure et des mesures de protection de la santé publique contre l'exposition au mercure. Il aidera les ministères de la Santé à planifier, non seulement les mesures obligatoires au titre de la Convention, mais aussi les mesures volontaires. L'approche adoptée dans chaque pays devra être adaptée à ses besoins et circonstances spécifiques. Par conséquent, les mesures suggérées dans le présent document ne sont pas prescriptives, mais uniquement destinées à informer les ministères de la Santé et autres partenaires à propos des aspects à prendre en compte dans l'élaboration des plans liés à la Convention.

Prévenir les maladies grâce à des environnements sains. Exposition au mercure : un problème majeur de santé publique. Genève : OMS ; 2021.

[arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340715>

Type de ressource : note d'information.

Contenu : cette note d'information propose aux décideurs politiques des indications détaillées sous un format concis concernant :

- les sources de rejet du mercure dans l'environnement ;
- les sources d'exposition au mercure, notamment :
 - les procédés industriels
 - l'alimentation
 - les soins de santé
 - l'utilisation du mercure élémentaire dans les pratiques traditionnelles ;
- les recommandations de l'OMS concernant les mesures nationales, régionales et mondiales à adopter pour réduire ou éliminer les rejets du mercure et de ses composés dans l'environnement ;
- les mesures stratégiques à prendre pour éliminer les maladies liées au mercure ;
- les valeurs recommandées par l'OMS concernant la dose hebdomadaire tolérable de méthylmercure et celles pour le mercure dans l'eau et l'air ;
- les effets du mercure sur la santé ;
- les recommandations de l'OMS concernant la prise de mesures nationales, régionales et mondiales ;
- les mesures stratégiques à prendre pour éliminer les maladies liées au mercure.

**Elemental mercury and inorganic mercury compounds: human health aspects. CICAD 50.
Genève : OMS ; 2003.**

[anglais ; résumé en français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42607>

Type de ressource : rapport.

Contenu : ce résumé succinct international sur l'évaluation des risques chimiques (CICAD, *Concise International Chemical Assessment Document*) rédigé par l'OMS/le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS, *International Programme on Chemical Safety*) présente brièvement des informations scientifiques pertinentes concernant les effets potentiels des composés du mercure inorganique et du mercure élémentaire sur la santé humaine et l'environnement.

Exemples nationaux

Strategic planning for implementation of the health-related articles of the Minamata Convention on Mercury: results from country workshops. Genève : OMS ; 2019.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/330146>

Type de ressource : note de sensibilisation.

Contenu : cette note de sensibilisation décrit brièvement les expériences des ministères de la Santé de la République démocratique populaire lao et du Sri Lanka qui ont appliqué le document d'orientation de l'OMS *Planification stratégique pour la mise en œuvre des articles liés à la santé de la Convention de Minamata sur le mercure* pour faire l'inventaire des programmes d'évaluation et de contrôle des risques liés au mercure mis en place par les autorités sanitaires nationales, identifier les mesures supplémentaires requises pour pleinement appliquer les articles de la Convention liés à la santé, protéger la santé publique et élaborer leurs plans stratégiques nationaux pour la mise en œuvre des articles de la Convention liés à la santé. Elle résume les défis et opportunités auxquels les autorités sanitaires de ces deux pays ont été confrontées en lien avec les articles de la Convention relatifs à la santé, ainsi que les besoins en matière d'assistance technique. Leurs expériences pourront servir d'exemple à d'autres autorités sanitaires nationales.

Participation du secteur de la santé dans la convention de Minamata sur le mercure : résultats des ateliers régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé pour les ministres de la Santé. Genève : OMS ; 2018.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/278992>

Type de ressource : note de sensibilisation.

Contenu : cette note de sensibilisation décrit brièvement les résultats d'ateliers régionaux organisés sur la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata, afin de soutenir la sensibilisation et la constitution de réseaux entre les ministères de la Santé en vue de faciliter l'application de la Convention et de la résolution WHA67.11 (2014). Elle résume les défis et opportunités auxquels les autorités sanitaires de chaque région ont été confrontées en lien avec les articles de la Convention relatifs à la santé, ainsi que les besoins en matière d'assistance technique.

Outils

Principaux repères sur le mercure et la santé. Genève : OMS ; 2017.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mercury-and-health>

Type de ressource : fiche d'information.

Contenu : principaux repères pour le grand public sur le mercure et ses effets sur la santé humaine. Présentée sous un format court et dans un langage courant, cette fiche propose des informations concernant :

- les voies d'exposition au mercure ;
- les effets sur la santé de l'exposition au mercure ;
- les populations particulièrement vulnérables aux effets indésirables du mercure sur la santé ;
- les principales méthodes pour réduire l'exposition humaine aux sources de mercure ;
- l'utilisation du mercure dans les vaccins et les médicaments ;
- l'engagement politique des gouvernements à prendre des mesures contre le mercure, en vertu des obligations leur incombant au titre de la Convention de Minamata sur le mercure ;
- les différentes approches de l'OMS pour lutter contre les effets nocifs du mercure sur la santé humaine et l'environnement.

Infographies sur le mercure

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponibles à l'adresse : https://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/mercury-infographics/fr/

Qu'est-ce que le mercure ? Genève : OMS ; 2017.

Contenu : infographie décrivant les sources de rejet du mercure dans l'environnement.

L'exposition au mercure a des effets sur la santé. Genève : OMS ; 2017.

Contenu : infographie décrivant les effets de l'exposition au mercure sur la santé.

Qu'est-ce que la Convention de Minamata ? Genève : OMS ; 2017.

Contenu : infographie décrivant les efforts entrepris par le secteur de la santé en vertu de la Convention de Minamata.



Dispositifs de mesure à usage médical (thermomètres et sphygmomanomètres)

Documents d'orientation

Élaboration de stratégies nationales en vue de l'élimination progressive des thermomètres et sphygmomanomètres contenant du mercure dans les services de soins de santé, notamment dans le contexte de la Convention de Minamata sur le mercure : aspects essentiels et orientations étape par étape. Genève : OMS ; 2015.

[anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/259449>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document fournit un cadre pour élaborer des stratégies nationales applicables aux systèmes de santé en vue de l'élimination progressive de la fabrication, de l'importation et de l'exportation de thermomètres et de sphygmomanomètres contenant du mercure dans les soins de santé, conformément aux exigences de l'Article 4 de la Convention de Minamata sur le mercure.

Conclusion et recommandations : le document d'orientation résume les principales étapes pour guider les ministères de la Santé dans le processus d'élimination progressive des dispositifs de mesure contenant du mercure, selon des approches parfaitement adaptées au contexte et aux besoins spécifiques nationaux, à savoir :

- Élaboration d'une stratégie d'engagement des parties prenantes ;
- Évaluation de la situation ;
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie ;
- Suivi et rapports.

Articles

+Hg 4

16

WHO technical specifications for automated non-invasive blood pressure measuring devices with cuff. Genève : OMS ; 2020.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331749?locale-attribute=ar&>

Type de ressource : spécifications techniques.

Contenu : la mesure manuelle de la pression artérielle (PA) est progressivement remplacée par la mesure automatisée pour différentes raisons : problèmes environnementaux associés au mercure, étalonnage peu précis et mesures incorrectes des dispositifs anéroides dans la pratique clinique ; précision supérieure et homogène des dispositifs automatisés validés. Il existe, cependant, des préoccupations récurrentes concernant la précision des dispositifs automatisés non validés. La publication s'intéresse aux dispositifs de mesure automatique non invasifs de la pression artérielle à sonde, en décrivant les caractéristiques, les normes et exigences réglementaires et les pratiques d'étalonnage et de maintenance correspondantes. Elle propose également des orientations concernant l'approvisionnement, la décontamination et la mise hors service de ces dispositifs, ainsi que d'autres détails sur la mesure précise de la PA et la formation du personnel. Le document constitue une mise à jour des orientations de 2005 de l'OMS concernant les dispositifs de mesure de la pression artérielle. Le manuel répond à la problématique de l'absence de dispositifs précis et de qualité, particulièrement dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, à travers une consultation technique et un examen par des experts.

Articles

+Hg 4

16

17

Priority medical devices list for the COVID-19 response and associated technical specifications. Genève : OMS ; 2020.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-MedDev-TS-O2T.V2>

Type de ressource : spécifications techniques.

Contenu : ce document décrit les dispositifs médicaux nécessaires pour la gestion clinique de la COVID-19, sélectionnés en priorité sur la base des directives intérimaires et des dernières données disponibles, à savoir : oxygénothérapie, oxymétrie de pouls, moniteurs, thermomètres, pompes aspiratrices et à perfusion, appareils à rayons X, échographie et tomodensitométrie et équipements de protection individuelle. Afin de faciliter l'accès aux dispositifs médicaux prioritaires de qualité garantie, le document présente également les caractéristiques techniques et de performance, les normes, les accessoires et les consommables qui y sont associés. Il s'adresse aux décideurs politiques et aux planificateurs des ministères de la Santé, aux organismes de réglementation et d'approvisionnement, aux agences intergouvernementales et internationales et au secteur des dispositifs médicaux.

Articles



Replacement of mercury thermometers and sphygmomanometers in health care. Genève : OMS ; 2011.

[anglais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44592>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce petit guide est conçu pour fournir des instructions pas-à-pas concernant le remplacement des thermomètres et des sphygmomanomètres à mercure par des solutions adaptées dans les établissements de santé. Il identifie les ressources disponibles garantissant un niveau comparable de précision et d'utilité clinique des produits remplacés ainsi que la protection du personnel de santé et de l'environnement. Le guide s'adresse aux responsables d'établissements ou de ministères qui souhaitent adopter des technologies plus sûres et non polluantes pour les soins.

Articles



Decommissioning medical devices. Genève : OMS ; 2019.

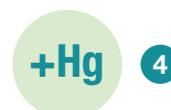
[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/330095>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : le document propose des orientations concernant le processus de mise hors service des dispositifs médicaux ainsi que des outils pour savoir pourquoi, quand et comment ces dispositifs doivent être mis hors service. Il a été conçu dans un souci de flexibilité et d'adaptabilité aux différents environnements et systèmes de santé, notamment dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. Le document s'adresse aux acteurs impliqués dans les politiques relatives aux technologies de la santé et à leur déploiement, à savoir : les décideurs politiques, les ingénieurs cliniques et biomédicaux rattachés aux autorités de réglementation publiques et des établissements de santé, les responsables des technologies de la santé, les responsables des établissements de santé, le personnel de santé qui utilise et manipule les dispositifs médicaux, les gestionnaires des déchets et d'autres utilisateurs de ces technologies. Une mise hors service adéquate des dispositifs médicaux permet de garantir la sécurité des patients et d'améliorer la qualité des soins, conformément à l'Objectif 3 de développement durable consacré à la santé et au bien-être. Le guide évoque également le désinvestissement, une décision politique visant à retirer d'un service de soins des technologies de la santé si des données en démontrent l'inefficacité clinique, la dangerosité, l'inadéquation ou le manque de rentabilité.

Articles





Produits éclaircissants pour la peau

Documents d'orientation

Le mercure dans les produits éclaircissants pour la peau. Genève : OMS ; 2019.

[arabe, chinois, français, anglais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/330050>

Type de ressource : note d'information.

Contenu : ce document d'orientation décrit brièvement l'impact sur la santé, l'utilisation et la disponibilité des produits éclaircissants pour la peau contenant du mercure, les réglementations en place et les actions requises pour répondre au problème à l'échelle mondiale.

Conclusion et recommandations :

- les produits éclaircissants pour la peau contenant du mercure sont dangereux pour la santé et ont par conséquent été interdits dans de nombreux pays. Cependant, ils restent à la disposition des consommateurs et font l'objet de publicités sur Internet.
- Il faut attirer l'attention du public sur les types de produits, en particulier ceux contenant du mercure, et sur les risques associés à une exposition au mercure.
- Il convient également de communiquer des informations sur les produits éclaircissants pour la peau de remplacement, car même ceux qui ne contiennent pas de mercure peuvent comporter d'autres substances nocives.

Articles

+Hg 4



Outils

Le mercure dans les produits éclaircissants pour la peau (multimédia : animation vidéo). Genève : OMS ; 2020.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/fr/multi-media/details/mercury-in-skin-lightening-products>

Type de ressource : vidéo.

Contenu : cette animation vidéo explique brièvement pourquoi les produits éclaircissants pour la peau contenant du mercure constituent une menace pour la santé.

Conclusion et recommandations : ne pas utiliser de produits éclaircissants pour la peau.

Articles

+Hg 4





Amalgames dentaires

Documents d'orientation

Fisher J, Varenne B, Narvaez D, Vickers C. *The Minamata Convention and the phase down of dental amalgam*. Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé. 2018 ; 96:436–8.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.2471/BLT.17.203141>

Type de ressource : article de revue.

Contenu : la santé bucco-dentaire est un domaine négligé de la santé mondiale. Pourtant, les affections bucco-dentaires représentent l'un des problèmes de santé publique les plus courants dans le monde. Cet article aborde la nécessité d'abandonner les amalgames dentaires largement utilisés au profit de solutions sans mercure. Il présente neuf mesures et actions stratégiques pour éliminer progressivement l'utilisation des amalgames dentaires, telles que définies à la Partie II de l'Annexe A de la Convention de Minamata, les problèmes que pose une telle élimination progressive, les mesures prises par les pays et les politiques et stratégies qu'il convient d'adopter.

Articles

+Hg

4



16



18

Future use of materials for dental restoration : rapport de la réunion organisée au siège de l'OMS, à Genève (Suisse), les 16 et 17 novembre 2009. Genève : OMS ; 2010.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/202500>

Type de ressource : rapport.

Contenu : la réunion de l'OMS a conclu qu'une interdiction mondiale à court terme des amalgames serait problématique sur le plan de la santé publique et pour le secteur de la santé dentaire, mais qu'il convenait d'en poursuivre l'arrêt progressif.

Conclusion et recommandations : les participants à la réunion ont formulé un certain nombre de recommandations pertinentes concernant la dispense des soins de restauration dentaire à l'avenir, notamment :

- renforcer la prévention des caries dentaires ;
- conduire de nouvelles recherches sur les conséquences pratiques des matériaux de remplacement ;
- définir des indicateurs de réussite de la restauration ;
- promouvoir des activités de recherche opérationnelle sur les matériaux de remplacement utilisés dans la restauration dentaire et coordonner ces activités au niveau international ;
- garantir l'équité des services de soins dentaires sur le plan financier ;
- encourager les établissements de services de santé à adopter les meilleures pratiques de gestion ;
- former le personnel (particulièrement dans les pays en développement) aux techniques mini-invasives afin de réduire l'utilisation d'amalgames dentaires ;
- favoriser la prise de décisions concernant l'utilisation de matériaux de restauration dentaire dans le cadre d'échanges éclairés entre le patient et le professionnel de soins dentaires ;
- responsabiliser davantage le secteur dentaire ;
- renforcer les efforts menés par la Fédération dentaire internationale (FDI) pour transférer de solides connaissances sur les matériaux dentaires aux praticiens de la santé bucco-dentaire.

Articles

+Hg

4



16



17

Promoting the phase down of dental amalgam in developing countries. Genève : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; 2014.

[anglais]

Disponible à l'adresse : https://www.who.int/oral_health/publications/2014_dental_mercury_phase_down_project_brochure_19nov.pdf

Type de ressource : brochure.

Contenu : brochure décrivant brièvement le projet d'élimination progressive des amalgames dentaires en Afrique de l'Est (EADAP, *East Africa Dental Amalgam Phase-down Project*), élaborée par le PNUE et l'OMS. Ce projet visait à expliquer l'approche d'élimination progressive des amalgames dentaires adoptée dans les pays en développement.

Conclusion et recommandations : le rapport décrit brièvement différentes stratégies d'intervention efficaces et propose des recommandations utiles pour les autres pays désireux d'abandonner progressivement l'utilisation des amalgames dentaires, à savoir :

- sensibiliser aux risques que posent les amalgames dentaires pour l'environnement ;
- promouvoir des solutions de remplacement pour la restauration dentaire lorsqu'elles sont cliniquement indiquées ;
- renforcer les capacités des dentistes en matière de promotion de la santé bucco-dentaire et de prévention des maladies ;
- promouvoir les meilleures pratiques de gestion ainsi qu'une gestion écologiquement rationnelle des déchets ;
- veiller à ce que des cadres législatifs et réglementaires soient en place ;
- encourager le tri des déchets et l'utilisation d'installations de stockage et de traitement des déchets dangereux.

Articles

+Hg

4



17



18

Exemples nationaux

Report of the inception workshop for phase II of the East Africa Dental Amalgam Phase-down Project, Nairobi, Kenya. PNUE et OMS ; 2015.

[anglais]

Disponible à l'adresse : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/12781/ReportoftheEADPllinceptionworkshopNairobi_17_August.pdf

Type de ressource : compte rendu d'atelier.

Contenu : ce compte rendu décrit les expériences de l'atelier de lancement de phase II du projet *East Africa Dental Amalgam Phase-down Project* de 2012, organisé dans le cadre du Partenariat mondial pour le mercure du PNUE et financé par l'Aide publique au développement de la Norvège. Le projet a consisté en la mise en place d'un consortium, chargé d'explorer les problèmes rencontrés par les pays en développement pour mettre en œuvre l'approche d'élimination progressive des amalgames dentaires énoncée dans la Convention de Minamata sur le mercure. Lors de la première phase du projet, le personnel dentaire des trois pays participants a bénéficié de mesures de renforcement des capacités et de formations axées sur les risques du mercure, la promotion de la santé bucco-dentaire, la dentisterie préventive clinique, la promotion de solutions de remplacement et la gestion écologiquement rationnelle des déchets. Les ressources de sensibilisation ont été préparées par l'OMS et le PNUE. L'atelier s'est inspiré des enseignements tirés, a élargi les activités de démonstration à d'autres cliniques dentaires et a examiné différentes approches, afin de garantir une démarche durable d'élimination progressive des amalgames dentaires, en tenant compte des besoins spécifiques en matière de gestion des déchets de mercure.



Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE)

Documents d'orientation

Risques pour la santé au travail et l'environnement associés à l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or. Genève : OMS ; 2016.

[anglais, français, portugais, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/259451>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : le présent document fait partie d'une série technique de l'OMS sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE) et la santé élaborée en réponse à la résolution WHA67.11 de l'Assemblée mondiale de la Santé. Il vise à informer les ministères de la Santé publique du rôle qu'ils peuvent jouer en soutenant la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Minamata sur le mercure concernant l'EMAPE. Le document présente un résumé de la revue de la littérature couvrant les risques pour la santé liés au travail et à l'environnement ainsi que les effets néfastes sur la santé découlant de l'EMAPE. Les problèmes et aspects concernant particulièrement les femmes et les enfants sont également abordés. Il examine en outre les programmes, les outils et les guides pouvant être utilisés ou développés lors d'une formation aux risques professionnels et environnementaux associés à l'EMAPE destinée à un public de professionnels de la santé.

Articles



Prise en compte de la santé dans l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'extraction minière et à petite échelle d'or en vertu de la convention de Minamata sur le mercure. Genève : OMS ; 2019.

[arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/329917>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document fournit une approche visant à tenir compte des aspects sanitaires dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action national (PAN) pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation et les émissions du mercure dans l'EMAPE. Le PAN doit prévoir une stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés. La stratégie de santé publique devrait prévoir la collecte de données sanitaires, la formation du personnel des services de santé et la sensibilisation par l'intermédiaire des établissements de santé.

Conclusion et recommandations : une bonne coopération et une étroite coordination intersectorielles sont nécessaires pour garantir la cohérence entre les différents éléments du PAN. Ce document est principalement destiné aux fonctionnaires des ministères de la Santé, ainsi qu'aux autres ministères (par ex. : Environnement, Extraction, Travail) qui participeront au processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN. Il s'adresse aussi aux partenaires de développement (par exemple, agences des Nations Unies et organisations internationales), aux chercheurs, aux organisations non gouvernementales et aux autres acteurs participant également à ce processus.

Articles



Guide pas-à-pas pour l'élaboration d'une stratégie de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure. Genève : OMS ; 2021.

[arabe, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240022768>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : la Convention de Minamata stipule que le PAN doit expressément prévoir une stratégie de santé publique concernant l'exposition au mercure des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés. L'OMS recommande aux autorités sanitaires de (a) consulter le document d'orientation de l'OMS *Prise en compte de la santé dans l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'extraction minière et à petite échelle d'or en vertu de la convention de Minamata sur le mercure* pour obtenir de nombreuses orientations concernant la prise en compte de la santé dans le cadre du processus plus large d'élaboration du PAN ; et de (b) suivre le *Guide pas-à-pas pour l'élaboration d'une stratégie de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure*.

Le guide pas-à-pas explique comment élaborer une stratégie de santé publique fondée sur une base factuelle dans le cadre d'un PAN. Il comprend la méthodologie de recherche et les outils nécessaires pour réaliser une évaluation sanitaire rapide et une évaluation des capacités institutionnelles dans les communautés de l'EMAPE. Les utilisateurs sont guidés à travers toutes les étapes, depuis la conduite de la recherche jusqu'à l'élaboration d'une stratégie de santé publique pour le PAN. Le guide pas-à-pas s'adresse aux chercheurs, aux ministères de la Santé, de l'Environnement et des Mines, aux ONG et aux autres acteurs menant des recherches sur l'EMAPE.

Articles



(Voir également *Élaboration d'un plan d'action national pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or. Nairobi : PNUE ; 2017*).

Ce guide d'orientation du PNUE fournit des informations techniques, juridiques et politiques sur des questions liées à l'EMAPE et potentiellement utiles pour élaborer et mettre en œuvre un PAN.

Disponible à l'adresse : <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/25473>

Exemples nationaux

Élaboration de stratégies de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure : résultats et enseignements tirés des ateliers nationaux. Genève : OMS ; 2021.

[arabe, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340194>

Type de ressource : note de sensibilisation.

Contenu : cette note de sensibilisation s'adresse aux décideurs politiques rattachés aux ministères concernés (Santé, Environnement, Mines, etc.) ainsi qu'aux autres organisations concernées, y compris les associations de mineurs, dans les pays comptant des communautés EMAPE. Il décrit brièvement les expériences d'ateliers multipartites concernant l'élaboration de stratégies de santé publique fondée sur des données factuelles destinées à être incluses dans le PAN pour l'EMAPE. Le Ghana, le Mozambique et le Nigéria, qui avaient amorcé un processus d'élaboration d'un PAN, ont organisé des ateliers multipartites pour (a) présenter les résultats de l'évaluation sanitaire rapide et de l'évaluation des capacités institutionnelles menées dans chaque pays ; (b) présenter et discuter des recommandations issues des deux évaluations ; et (c) élaborer des stratégies de santé publique pour les communautés pratiquant l'EMAPE.

Le processus – consistant à réunir des données en utilisant de solides outils de recherche, à organiser un atelier multipartite pour discuter des résultats et des recommandations et à élaborer, dans le cadre d'une approche collaborative, une stratégie de santé publique à intégrer dans le PAN – s'est appuyé sur les orientations décrites dans le document *Prise en compte de la santé dans l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'extraction minière et à petite échelle d'or en vertu de la convention de Minamata sur le mercure*. Le *Guide pas-à-pas pour l'élaboration d'une stratégie de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure* décrit les étapes, les outils et la méthodologie de la recherche.

Public Health Strategy of the National Action Plan for Reduction/Elimination of Mercury Use in Artisanal and Small-Scale Gold Mining (ASGM) in Nigeria. Abuja, Nigéria : ministère fédéral de la Santé, avec le soutien de l'OMS ; 2020.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://www.afro.who.int/publications/public-health-strategyof-national-action-plan-reductionelimination-mercury-use>

Type de ressource : stratégie nationale.

Contenu : la stratégie de santé publique du ministère fédéral nigérien de la Santé concernant l'EMAPE a été élaborée avec le soutien de l'OMS. Cette stratégie est le résultat de l'évaluation sanitaire rapide, de l'évaluation des capacités institutionnelles et de l'atelier multipartite national, menés dans le cadre du processus du PAN. Pour des informations sur le processus de recherche utilisé, consultez le *Guide pas-à-pas pour l'élaboration d'une stratégie de santé publique concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure*.

Rapid health situation assessment reports: piloting a new WHO framework to support the development of public health strategies on artisanal and small-scale gold mining in the context of the Minamata Convention on Mercury. Genève : Institut Tropical et de Santé Publique Suisse et OMS ; 2020.

Disponible à l'adresse :

Ghana [anglais] : <https://www.afro.who.int/publications/rapid-health-situation-assessment-reportghana-piloting-new-who-framework-support>

Mozambique [anglais et portugais] : <https://www.afro.who.int/publications/rapid-health-situation-assessment-report-mozambique>

Nigéria [anglais] : <https://www.afro.who.int/publications/asgm-nigeria-rha-report-21052020>

Type de ressource : rapport.

Contenu : les rapports décrivent une évaluation sanitaire rapide ayant fait l'objet d'un essai pilote dans trois pays (Ghana, Nigéria et Mozambique) afin d'aider les ministères de la Santé à élaborer une stratégie de santé publique dans le cadre du PAN pour l'EMAPE. Les évaluations de la situation sanitaire ont permis de générer une base factuelle sur les problèmes de santé prioritaires rencontrés par les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et leurs communautés, ainsi que sur les capacités du système de santé à répondre à ces problèmes. Les résultats de ces évaluations ont permis d'identifier les priorités et les interventions à intégrer dans la stratégie de santé publique du PAN.

Institutional capacity assessment reports: piloting a new WHO framework to support the development of public health strategies on artisanal and small-scale gold mining in the context of the Minamata Convention on Mercury. Genève : Institut Tropical et de Santé Publique Suisse et OMS ; 2020.

Disponible à l'adresse :

Ghana [anglais] : <https://www.afro.who.int/publications/institutional-capacity-assessment-report-ghana-piloting-new-who-framework-support>

Mozambique [anglais et portugais] : <https://www.afro.who.int/publications/institutional-capacity-assessment-report-mozambique>

Nigéria [anglais] : <https://www.afro.who.int/publications/asgm-nigeria-ica-report-21052020>

Type de ressource : rapport.

Contenu : les rapports décrivent une évaluation des capacités institutionnelles ayant fait l'objet d'un essai pilote dans trois pays (Ghana, Nigéria et Mozambique) afin d'aider les ministères de la Santé à élaborer une stratégie de santé publique dans le cadre du PAN pour l'EMAPE. Les évaluations ont permis de générer une base factuelle concernant les capacités institutionnelles de chaque pays à déceler, traiter et prévenir les problèmes de santé liés à l'EMAPE. Les résultats de ces évaluations ont permis d'identifier les priorités et les interventions à intégrer dans la stratégie de santé publique du PAN.

Biosurveillance humaine dans le cadre de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or : principes éthiques et scientifiques. Genève : OMS ; 2021.

(Voir également la rubrique « [Biosurveillance](#) »)

[arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe, espagnol]

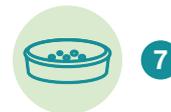
Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340337>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document d'orientation, élaboré pour les décideurs publics dans les pays pratiquant l'EMAPE, les ONG et les autres acteurs conduisant des recherches sur l'EMAPE, explique brièvement pourquoi les recherches impliquant une biosurveillance humaine dans les communautés de l'EMAPE requièrent l'approbation de comités d'éthique. Il décrit le principe fondamental et l'importance de l'éthique dans les recherches fondées sur la biosurveillance humaine dans ces communautés en répondant aux questions suivantes :

- En quoi consiste l'évaluation d'une biosurveillance humaine par un comité d'éthique ?
- Qui réalise cette évaluation ?
- Comment se déroule-t-elle ?
- Pourquoi l'évaluation par un comité d'éthique est-elle essentielle ?
- Comment le processus fonctionne-t-il dans les pays à revenus faibles et intermédiaires ?
- Quels sont les risques spécifiques pour les communautés de l'EMAPE si les recherches impliquant une biosurveillance humaine sont conduites sans approbation de comités d'éthique ?

Articles



Prévenir la maladie grâce à un environnement sain : l'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM). Genève : OMS ; 2013.

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : https://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/mercury_asgm_fr.pdf

Type de ressource : note d'information.

Contenu : dans l'exploitation minière de l'or, on utilise du mercure pour extraire l'or du minerai par la formation d'un amalgame – un mélange en parties approximativement égales d'or et de mercure. On chauffe ensuite cet amalgame, ce qui en chasse le mercure par évaporation et permet de recueillir l'or. Cette méthode d'extraction de l'or est utilisée par la communauté minière pratiquant l'extraction artisanale ou à petite échelle de l'or, car elle est moins coûteuse que la plupart des autres méthodes, qu'elle est à la portée d'une personne seule travaillant en exploitant indépendant et qu'elle est à la fois rapide et facile. Dans l'ensemble du monde, l'ASGM est responsable d'environ 37 % des émissions de mercure et elle représente la source la plus importante de pollution mercurielle de l'air et de l'eau. Autour des points où l'amalgame est chauffé, la teneur de l'air en vapeurs de mercure peut atteindre des valeurs très préoccupantes et elle dépasse presque toujours la limite fixée par l'OMS pour l'exposition de la population générale, c'est-à-dire 1,0 µg/m³. Les exploitants ne sont pas les seuls à subir cette exposition ; il en va de même des communautés qui vivent au voisinage des lieux d'exploitation. Après vaporisation, le mercure finit par se déposer dans le sol et les sédiments des lacs, des cours d'eau, des baies et des océans où les micro-organismes anaérobies le transforment en méthylmercure. Dans les étendues d'eau, le méthylmercure est absorbé par le phytoplancton, ingéré par le zooplancton et les poissons, contaminant ainsi la chaîne alimentaire. Il s'accumule notamment chez les espèces prédatrices à longue durée de vie comme les squales et les espadons.

Articles



Gibb H, O’Leary KG. Mercury exposure and health impacts among individuals in the artisanal and small-scale gold mining community: a comprehensive review. Environmental Health Perspectives. 2014 ;122(7):667–72.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://doi.org/10.1289/ehp.1307864>

Type de ressource : article de revue.

Contenu : cette étude, commandée par l’OMS, a évalué la littérature concernant les effets du mercure sur la santé chez les personnes travaillant ou vivant à proximité des communautés de l’EMAPE. Après évaluation des articles publiés entre 1990 et 2012, il en ressort globalement que les mineurs travaillant dans l’EMAPE (et leurs familles) sont exposés aux vapeurs de mercure et que, en règle générale, ils consomment, tout comme d’autres résidents de communautés voisines ou en aval, du poisson fortement contaminé par du méthylmercure.

Conclusion et recommandations : d’après les conclusions des auteurs, les plus de 60 études conduites dans 19 pays différents en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique ont démontré des concentrations dans les urines et les cheveux analysés dans les communautés de l’EMAPE bien supérieures aux valeurs recommandées par l’OMS, d’où la nécessité de mettre immédiatement en œuvre des stratégies de santé publique nationales concernant l’EMAPE, conformément aux exigences de la Convention de Minamata.

Outre le mercure, le cyanure est largement utilisé dans les procédés d’extraction aurifère pour recueillir l’or. À l’instar du mercure, cette méthode d’extraction pose de nombreux risques pour la santé et l’environnement, en grande partie du fait de la toxicité extrêmement aiguë des composés du cyanure impliqués. C’est pourquoi des ressources d’information de l’OMS concernant le cyanure, en lien avec l’EMAPE, sont proposées ci-après.

Articles



7



16



18



19

Hydrogen cyanide and cyanides: human health aspects. CICAD 61. Genève : OMS ; 2004.

[anglais ; résumé en français, espagnol]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42942>

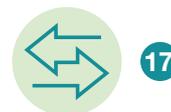
Type de ressource : rapport.

Contenu : ce résumé succinct international sur l’évaluation des risques chimiques (CICAD, *Concise International Chemical Assessment Document*) rédigé par l’OMS/le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS, *International Programme on Chemical Safety*) présente brièvement des informations scientifiques pertinentes concernant les effets potentiels du cyanure d’hydrogène et des cyanures sur la santé humaine et l’environnement.

Articles



16



17



18

Outils

Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC, *International Chemical Safety Cards*) sur un certain nombre de composés du mercure. Genève : OMS ; fiches régulièrement mises à jour.

Type de ressource : Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC).

Contenu : les fiches ICSC fournissent des informations relatives aux risques de certaines substances chimiques ainsi que des informations de sécurité (notamment premiers secours, mesures anti-incendie et précautions à observer en cas de déversement et pour le transport), afin de promouvoir une utilisation sûre de ces substances.

ICSC sur le cyanure disponibles en plusieurs langues à l'adresse : <https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.home>

Les fiches suivantes sont disponibles en français aux adresses suivantes :

Cyanure de sodium

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=1118&p_version=1&p_lang=fr

Cyanure de potassium

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_lang=fr&p_card_id=0671&p_version=2

Cyanure de calcium

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_lang=fr&p_card_id=0407&p_version=2

Articles



16



17



18

Integrated Management of Adolescent and Adult Illness (IMAI) district clinician manual: hospital care for adolescents and adults. Genève : OMS ; 2011.

[anglais]

Disponible à l'adresse : http://www.who.int/iris/bitstream/10665/77751/1/9789241548281_Vol1_eng.pdf

Type de ressource : manuel.

Contenu : ce document présente des directives concernant la prise en charge de maladies courantes dont les ressources sont limitées, notamment l'empoisonnement au cyanure (chapitre 3.8, page 188).

Articles



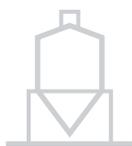
16



17



18



Stockage et déchets

Documents d'orientation

Safe management of wastes from health-care activities, second edition. Genève : OMS ; 2014.

[anglais, perse]

Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/85349>

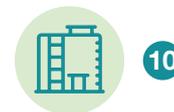
Résumé [anglais, français, russe] disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/272385>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce manuel fournit des orientations complètes sur les méthodes sûres, efficaces et écologiquement rationnelles de manutention et d'élimination des déchets médicaux (d'activités de soins) dans les situations normales et d'urgence. Il aborde également d'autres problèmes futurs, tels que le changement climatique et l'évolution des types de maladies et leurs impacts sur la gestion des déchets médicaux.

En ce qui concerne les établissements de santé aux ressources très limitées, le manuel s'intéresse particulièrement aux processus et technologies de base qui sont à la fois sans risque, accessibles, viables et appropriés au contexte culturel. Le guide s'adresse aux décideurs et gestionnaires en santé publique, aux gestionnaires d'hôpitaux, aux professionnels de la santé environnementale et à l'ensemble des administrateurs ayant un intérêt et une responsabilité dans la gestion des déchets. Sa portée est telle qu'il peut être appliqué aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

Articles



Cleanup, storage and transport of mercury waste from healthcare facilities. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; 2015.

[anglais]

Disponible à l'adresse : http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/chemicals_management/cleanup-storage-and-transport-of-mercury-waste-from-healthcare-facilities/

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document présente les orientations du Projet mondial PNUD/FEG sur les déchets des activités de soins (en coopération avec l'OMS et *Health Care Without Harm*) concernant le nettoyage, le stockage provisoire ou intermédiaire et le transport de déchets contenant du mercure provenant des établissements de santé. L'élimination progressive de dispositifs contenant du mercure nécessite l'application de méthodes de stockage et de transport appropriées. Les orientations fournies peuvent être suivies dans les situations où il n'existe aucune norme ou directive nationale à cet égard.

Le document d'orientation décrit différentes formes de déchets de mercure produits par les établissements de santé, à savoir :

- le mercure élémentaire collecté de dispositifs cassés ;
- les thermomètres et les sphygmomanomètres contenant du mercure non endommagés ;
- les dispositifs et équipements contenant du mercure (sondes gastro-intestinales telles que les sondes de Cantor, dilateurs œsophagiens, sondes de Miller-Abbott et interrupteurs à mercure) ;
- la verrerie cassée contaminée par du mercure élémentaire (en particulier les thermomètres et les sphygmomanomètres cassés) ;
- les lampes fluorescentes (tubes fluorescents, lampes fluorescentes compactes, lampes germicides à ultraviolet) ;
- les amalgames dentaires.

Articles





Changement climatique, air, eau potable et alimentation

Documents d'orientation

Établissements de santé résilients face au changement climatique et écologiquement viables - Orientations de l'OMS. Genève : OMS ; 2020.

[anglais, français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/338924>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document d'orientation de l'OMS propose aux professionnels de santé et aux gestionnaires des établissements de santé des mesures et des outils essentiels pour renforcer leur résilience et leur durabilité environnementale. Il leur permet d'anticiper les chocs et stress liés au climat, d'y réagir, de s'y adapter et de se rétablir, tout en minimisant les effets négatifs sur l'environnement et en exploitant les possibilités de le restaurer et de l'améliorer.

Le document aborde les dispositifs et produits contenant du mercure et les déchets de mercure, ainsi que des interventions ciblées pour aider les pays à satisfaire à leurs obligations à cet égard en vertu de la Convention de Minamata. Le document vise les gestionnaires d'établissements de santé en particulier, et le personnel de santé en général. Il s'efforce de couvrir les établissements de santé de toutes tailles.

Articles



Directives de qualité pour l'eau de boisson : 4^e éd. intégrant le premier additif. Genève : OMS ; 2017.

[anglais, français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/258887>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : la 4^e édition des *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS s'appuie sur plus de 50 ans d'orientations sur la qualité de l'eau potable qui font autorité en matière de mesures de santé publique lorsqu'il s'agit de mettre en place des réglementations et des normes nationales pour garantir la sécurité de l'eau.

Le chapitre 8, consacré aux aspects chimiques, présente des valeurs guides concernant les produits chimiques issus de sources industrielles et de zones d'habitation humaine dont la présence dans l'eau de boisson est importante sur le plan sanitaire ; une valeur guide de 6 µg/L (0,006 mg/L) est définie pour le mercure inorganique.

C'est le produit de révisions significatives pour clarifier les recommandations et apporter des moyens de les mettre en œuvre en sachant identifier les dangers, gérer les risques en adoptant des indicateurs sanitaires, des plans de sécurité des eaux de captation et un système de surveillance indépendant. Le premier addendum met à jour cette quatrième édition, apporte de nouveaux éléments de preuve et des explications supplémentaires pour mieux comprendre les directives et les mettre en œuvre.

Articles



Air quality guidelines for Europe, second edition. Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; 2000.

[anglais, russe prochainement disponible]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/107335>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : l'OMS a défini des directives de qualité de l'air pour établir une base de protection en matière de santé publique contre les effets nocifs de polluants atmosphériques. Ces directives contiennent des informations générales et des orientations destinées aux autorités internationales, nationales et locales concernant le processus d'évaluation des risques. Pour définir les composés à analyser en priorité, les critères détaillés ci-après ont été appliqués : (a) le composé (ou mélange de composés) posait un problème généralisé en matière de sources d'exposition ; (b) le risque d'exposition individuelle était important ; (c) de nouvelles données concernant l'impact sur la santé et l'environnement étaient devenues disponibles ; (d) une surveillance pouvait être envisagée depuis l'évaluation précédente ; et (e) une tendance positive nette concernant les concentrations dans l'air ambiant avait été observée. L'application de ces critères a permis de sélectionner les polluants atmosphériques objets des directives. Le mercure est abordé au Chapitre 6 consacré aux polluants inorganiques.

Conclusion et recommandations : afin d'éviter d'éventuels effets sur la santé dans un avenir proche, les concentrations de mercure dans l'air ambiant doivent demeurer les plus faibles possible. Une valeur guide pour les vapeurs de mercure inorganique de 1 µg/m³ (moyenne annuelle) a été définie (pages 157-161). Cette valeur est actuellement à l'étude.

Articles



Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air intérieur : consommation domestique de combustibles. Genève : OMS ; 2014.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/141496>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : bien que la question ne soit pas expressément abordée dans la Convention de Minamata, l'OMS a défini des lignes directrices concernant la combustion de charbon domestique, laquelle constitue une source de rejets de mercure. Élaborées en 2014, ces lignes directrices sont destinées aux responsables de la santé publique et aux spécialistes de différents secteurs, notamment l'énergie et l'environnement, en vue de les aider à cerner les meilleures approches pour réduire la pollution de l'air intérieur.

Conclusions et recommandations les plus pertinentes en lien avec le mercure :

- Le charbon non traité ne doit pas être utilisé comme combustible domestique.
- Compte tenu des possibilités de synergie entre les politiques climatiques et la santé, y compris en matière de financement, l'OMS recommande aux gouvernements et aux autres organismes qui élaborent et mettent en œuvre des politiques d'atténuation des changements climatiques d'envisager des mesures concernant les énergies domestiques et de mener les évaluations appropriées en vue de maximiser les gains pour la santé et le climat.

Articles



Health risks of heavy metals from long-range transboundary air pollution.
Copenhague : Bureau régional de l’OMS pour l’Europe ; 2007.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/107872>

Type de ressource : rapport.

Contenu : ce rapport passe en revue les informations disponibles quant aux sources, aux propriétés chimiques et à la répartition dans l’espace de la pollution environnementale au cadmium, au plomb et au mercure provoquée par une pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, et en évalue les risques sanitaires potentiels en Europe.

L’exposition au cadmium est associée à des lésions rénales et osseuses. Il a également été identifié comme un cancérogène potentiel pour l’homme, provoquant des cancers du poumon. Une exposition au plomb a des effets développementaux et neurocomportementaux sur les fœtus, les nourrissons et les enfants, et provoque une hypertension chez les adultes. Si le mercure est également toxique sous forme élémentaire et inorganique, la principale source de préoccupation concerne les composés organiques, en particulier le méthylmercure, lequel s’accumule dans la chaîne alimentaire, constituant la principale voie d’exposition humaine.

L’exposition à ces métaux à travers la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance affecte même les régions les plus isolées.

Articles



Évaluation de l’innocuité de certains additifs alimentaires et contaminants, préparée par la soixante-douzième réunion du Comité mixte d’experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires. Genève : OMS ; 2010.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44520>

Type de ressource : rapport.

Contenu : le Comité mixte d’experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA, *Joint FAO/WHO Expert Committee on Food Additives*) évalue certains contaminants dans les aliments et propose des orientations internationales dans le domaine de l’évaluation des risques dus à la présence de substances chimiques dans les aliments. Le mercure fait partie de ces contaminants évalués (pages 55-63).

Conclusion et recommandations : le JECFA a établi une dose hebdomadaire tolérable provisoire (DHTP) pour le mercure inorganique de 4 µg/kg de poids corporel, applicable à l’exposition alimentaire au mercure total liée aux aliments autres que le poisson et les coquillages. La DHTP du méthylmercure (dose maternelle préconisée pour la protection du fœtus) est de 1,6 µg/kg de poids corporel, applicable à l’exposition alimentaire liée au poisson et aux coquillages.

Articles



Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les risques et bénéfices de la consommation de poisson, Rome, 25-29 janvier 2010. Rome et Genève : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et OMS ; 2010.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44666>

Type de ressource : rapport.

Contenu : ce rapport propose des conseils scientifiques sur les risques et bénéfices de la consommation de poisson, notamment en comparant les bénéfices de la consommation de poisson pour la santé aux risques sanitaires associés à différents contaminants, parmi lesquels le méthylmercure.

Conclusion et recommandations : les conclusions et recommandations énoncées ci-après concernent le mercure :

- La consommation de poisson apporte de l'énergie, des protéines et toute une gamme d'éléments nutritifs essentiels, y compris les acides gras polyinsaturés à longue chaîne n-3 (AGPLC n-3).
- Se nourrir de poissons constitue pour certaines populations une source importante d'aliments et d'éléments nutritifs essentiels.
- Pour la population adulte en général, la consommation de poisson, en particulier d'huile de poisson, réduit le risque de mortalité par maladie coronarienne. Il n'existe pas de preuve probable ou convaincante que le méthylmercure induit des risques de maladie coronarienne.
- Après comparaison des bénéfices des AGPLC n-3 par rapport aux risques dus à la présence de méthylmercure chez les femmes en âge de procréer, dans la plupart des cas évalués, le risque de neurodéveloppement sous-optimal de la progéniture est réduit chez les femmes consommant du poisson par rapport à celles qui n'en consomment pas.
- Pour les nourrissons, les jeunes enfants et les adolescents, les données disponibles sont actuellement insuffisantes pour établir un cadre quantitatif des risques et effets bénéfiques pour la santé associés à la consommation de poisson. Cependant, les régimes alimentaires sains comportant du poisson qui sont adoptés tôt dans la vie ont une incidence sur les habitudes alimentaires et la santé pendant la vie adulte.

La consultation d'experts a recommandé une série de mesures que les États Membres de l'OMS devraient adopter pour mieux évaluer et gérer les risques et bénéfices associés à la consommation de poisson et pour communiquer plus efficacement ces risques et bénéfices à leurs citoyens. Cette consultation a découlé sur l'établissement d'un cadre pour évaluer les risques ou bénéfices nets de la consommation de poisson pour la santé, lequel fournira des orientations aux autorités nationales de sécurité des aliments et à la Commission du Codex Alimentarius dans leurs efforts de gestion des risques, en tenant compte des données disponibles sur les effets bénéfiques de la consommation de poisson.

Articles





Documents d'orientation

Évaluation de l'exposition prénatale au mercure : étude de biosurveillance humaine : premier protocole d'enquête : outil d'élaboration de protocoles nationaux. Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; 2018.

[anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/336394>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document d'orientation décrit la conception d'une étude d'évaluation de l'exposition prénatale au mercure fondée sur la biosurveillance humaine. Le protocole traite du choix des populations cibles et de la matrice biologique, de la planification de l'étude, du recrutement et du travail de terrain, de la gestion et de la communication des données, de la stratégie d'implication de la population et de questions éthiques. Le protocole comprend également un formulaire de consentement éclairé, un formulaire d'examen de l'admissibilité et un questionnaire de collecte d'informations épidémiologiques. Il a été utilisé pour guider des études pilotes de l'évaluation de l'exposition prénatale au mercure en Chine, dans la Fédération de Russie, au Ghana, en Inde, au Kirghizistan et en Mongolie ; il peut également être appliqué à des études de biosurveillance du mercure chez l'être humain au plan mondial. Le protocole a été approuvé par le Comité d'évaluation éthique de la recherche de l'OMS.

Articles



Évaluation de l'exposition prénatale au mercure : procédures opératoires standardisées. Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; 2018.

[anglais, français, russe, espagnol]

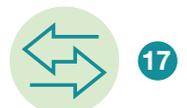
Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331399>

Type de ressource : procédures opératoires standardisées.

Contenu : la mise en place d'une étude de biosurveillance humaine est un processus complexe impliquant des professionnels possédant diverses compétences techniques (épidémiologistes, chimistes analystes, toxicologistes, statisticiens, médecins et spécialistes de la communication). Les procédures opératoires standardisées de l'OMS concernant l'évaluation de l'exposition prénatale au mercure décrivent le prélèvement d'échantillons et le dosage du mercure total dans le sang, l'urine et les cheveux humains. Le document présente les procédures suivantes :

- un programme de contrôle de la qualité pour la biosurveillance du mercure chez l'homme (définit une procédure efficace pour mener des activités de contrôle de la qualité afin de garantir la fiabilité des résultats obtenus dans le cadre des études de biosurveillance humaine du mercure ; ces activités concernent exclusivement les phases de préanalyse et d'analyse de ces études) ;
- une procédure opératoire standardisée pour évaluer le niveau de mercure dans les cheveux humains (décrit le prélèvement de cheveux, le dosage du mercure total et l'interprétation des résultats) ;
- une procédure opératoire standardisée pour évaluer le niveau de mercure dans l'urine (décrit le prélèvement d'urine, le dosage du mercure total et l'interprétation des résultats, ainsi que les procédures de dosage de la créatinine dans l'urine) ;
- des procédures opératoires standardisées pour évaluer le niveau de mercure total dans les cheveux, le sang et l'urine à l'aide d'une autre méthode.

Articles



Basu N, Horvat M, Evers DC, Zastenskaya I, Weihe P, Tempowski J. A state-of-the-science review of mercury biomarkers in human populations worldwide between 2000 and 2018. Environmental Health Perspectives. 2018 ; 126(10) : 106001. Doi :10.1289/EHP3904.

[anglais]

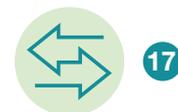
Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1289/EHP3904>

Type de ressource : article de revue.

Contenu : l'étude visait à offrir une plus grande compréhension mondiale des expositions humaines au mercure en collectant, en rassemblant et en analysant les données de concentrations de mercure relevées dans des échantillons de biomarqueurs et publiées dans la littérature scientifique. Cet article a servi de base à la rédaction du chapitre de l'Évaluation mondiale du mercure 2018 du PNUE consacré aux niveaux de mercure chez les êtres humains (document disponible à l'adresse : <https://www.unep.org/resources/publication/global-mercury-assessment-2018>).

Conclusions : cette étude suggère que les populations du monde entier sont toutes exposées à une certaine quantité de mercure et qu'il existe une grande variabilité en matière d'exposition, au sein des pays et des régions, entre pays et entre régions. Les données demeurent limitées pour de nombreuses régions géographiques et sous-populations, rendant difficile la prise de décisions factuelles. Ce type d'informations est essentiel pour aider à comprendre les expositions, en particulier au vu de certaines dispositions de la Convention de Minamata sur le mercure.

Articles



(Voir également Biosurveillance humaine dans le cadre de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or : principes éthiques et scientifiques. Genève : OMS ; 2021 dans la rubrique « Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (EMAPE) »)

Articles





Méthodologies pour estimer l'exposition et les impacts sur la santé

Documents d'orientation

Mercury: assessing the environmental burden of disease at national and local levels. **Genève : OMS ; 2008.**

[anglais, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/43875>

Type de ressource : rapport.

Contenu : ce rapport étudie les effets sanitaires de différents composés du mercure ainsi que des méthodes pour estimer la charge de morbidité du méthylmercure chez plusieurs populations. Il présente les étapes de base pour estimer le nombre d'années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) découlant de l'exposition au méthylmercure, décrit les avantages offerts par l'utilisation des AVCI dans les estimations de la charge de morbidité et propose un tableau compilant des données d'exposition au méthylmercure, d'arriération mentale légère et d'AVCI pour les populations retenues.

Conclusion et recommandations : selon les conclusions des auteurs, réduire la consommation de fruits de mer à fortes concentrations en méthylmercure est le moyen le plus direct pour réduire le risque de déficits cognitifs liés au méthylmercure chez une population hautement exposée. Cependant, les recommandations de consommation doivent également prendre en compte la valeur nutritionnelle du poisson et des coquillages ; les risques et bénéfices de la consommation du poisson, lesquels dépendent du nombre d'espèces de poissons consommées, doivent être soigneusement évalués pour chaque sous-groupe de la population. Le rapport, qui a identifié des besoins en matière de recherche et des recommandations d'AVCI, a conclu que l'utilisation d'AVCI pour estimer la charge de morbidité de substances chimiques présentes dans l'environnement était limitée par l'absence de coefficients de pondération de l'incapacité associés aux effets sanitaires correspondants. De tels coefficients doivent être définis pour d'autres maladies et symptômes, de manière à caractériser complètement la charge de morbidité attribuable au mercure.

Articles



5



16



19

(Voir également la page Internet du PNUE concernant l'outil d'inventaire du mercure).

Disponible à l'adresse : <https://www.unenvironment.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/mercury/mercury-inventory-toolkit>

Guidance for identifying populations at risk from mercury exposure. Genève : OMS et PNUE ; 2008.

[anglais]

Disponible à l'adresse : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/11786/IdentifyingPopnatRiskExposuretoMercury_2008Web.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Résumé [arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <http://www.mercuryconvention.org/Convention/Histoire/INC2/tabid/5607/language/fr-CH/Default.aspx>

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ce document fournit des orientations pour aider les gouvernements et autres organisations à identifier les populations potentiellement à risque suite à une exposition au mercure. Il décrit les quatre étapes du processus d'évaluation des risques, à savoir : identification du danger, caractérisation du danger (notamment évaluation de la relation dose-réponse), évaluation de l'exposition et caractérisation des risques ; l'évaluation de l'exposition faisant l'objet d'une plus grande attention. Les informations obtenues dans ces évaluations peuvent être utilisées par les gouvernements et autres organisations pour mettre en place des priorités dans le cadre d'interventions éventuelles, afin de réduire l'exposition de ces populations. Le guide donne un aperçu des évaluations de l'exposition au mercure pour certains scénarios précis d'exposition. Il peut être utilisé comme référence pour effectuer des recherches ou des enquêtes concernant l'exposition au mercure.

Conclusion et recommandations : selon la nature des recherches effectuées, il est important d'assurer une participation des parties prenantes à différents stades de la recherche, notamment pour les communautés locales. Ceci s'applique au processus d'évaluation et de gestion des questions environnementales. Pour les recherches qui incluent une biosurveillance, il est essentiel de mener des consultations avec les communautés et de prendre en compte les questions d'éthique et de confidentialité.

Articles



Minamata initial assessment report: suggested structure and contents. PNUD en collaboration avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC, Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals), et l'OMS ; 2020.

[anglais]

Disponible à l'adresse : https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/chemicals_management/undp-minamata-initial-assessment-guidance-.html

Type de ressource : document d'orientation.

Contenu : ces orientations spécifient des exigences minimum applicables aux composantes d'une évaluation initiale de Minamata (MIA, Minamata initial assessment), tout en offrant un aperçu du type d'informations et de données qui seront générées suite à la mise en œuvre d'un projet de MIA. Considéré comme évolutif, ce document est régulièrement mis à jour et enrichi sur la base des retours d'informations et des expériences des pays ayant élaboré leur MIA.

Articles



Exemple national

Minamata initial assessment – health component in West Africa: a summary of the health impact assessment undertaken in six West African countries as part of the Minamata Convention pre-ratification process. Bureau régional de l’OMS pour l’Afrique, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Fonds pour l’environnement mondial ; 2018.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/274314>

Type de ressource : rapport.

Contenu : le document présente un résumé de l’évaluation de l’impact sur la santé conduite dans six pays d’Afrique de l’Ouest dans le cadre du processus préalable à la ratification de la Convention de Minamata.



Informations relatives aux évaluations des risques et informations relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs

Documents d’orientation

Children’ s exposure to mercury compounds. Genève : OMS ; 2010.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44445>

Type de ressource : document d’orientation.

Contenu : ce document contient des ressources d’information et d’orientation pour les professionnels de santé à propos de l’exposition des enfants aux composés du mercure, axées en particulier sur la prévention primaire.

Conclusion et recommandations : l’exposition des enfants au mercure représente une menace significative à leur développement sain. Les principales sources de mercure dans l’environnement sont le résultat d’activités anthropogéniques (par exemple, processus industriels et alimentation). Les enfants sont globalement plus vulnérables que les adultes à l’exposition au mercure et plus sensibles à ses effets sur la santé. Le fœtus est particulièrement vulnérable du fait du développement in utero continu du cerveau et d’autres organes. Des mesures politiques immédiates et à long terme doivent être adoptées pour réduire les rejets du mercure et de ses composés dans l’environnement et ainsi protéger les enfants contre les risques d’exposition, aujourd’hui et demain. La principale mesure pouvant être prise par les agences nationales, régionales et internationales consiste à élaborer et à promouvoir des solutions de remplacement sans mercure dans les secteurs industriel, médical et professionnel (par exemple, remplacement des thermomètres et des sphymomanomètres contenant du mercure).

Article



16

Fisher JF, Organisation mondiale de la Santé et Programme international sur la sécurité des substances chimiques. *Elemental mercury and inorganic mercury compounds: human health aspects*. Genève : OMS ; 2003.

[anglais, résumé en français et en espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42607>

Type de ressource : résumé succinct international sur l'évaluation des risques chimiques.

Contenu : ce document décrit brièvement des informations scientifiques pertinentes concernant les effets potentiels du mercure sur la santé humaine et l'environnement.

Outils

Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC, *International Chemical Safety Cards*) sur un certain nombre de composés du mercure. Genève : OMS et Organisation internationale du Travail ; fiches régulièrement mises à jour.

Type de ressource : fiches internationales de sécurité chimique.

Contenu : les fiches ICSC fournissent des informations relatives aux risques de certaines substances chimiques ainsi que des informations de sécurité (notamment premiers secours, mesures anti-incendie et précautions à observer en cas de déversement et pour le transport), afin de promouvoir une utilisation sûre de ces substances.

Les fiches ICSC sur les composés du mercure sont disponibles en chinois, en anglais, en finnois, en français, en hébreu, en hongrois, en italien, en japonais, en polonais, en russe et en espagnol : https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.listcards3?p_lang=fr

Les fiches suivantes sont disponibles en français aux adresses suivantes :

Mercure :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0056&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Acétate de phénylmercure :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0540&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Nitrate de phénylmercure :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0541&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Acétate mercurique :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0978&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Chlorure mercurique :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0979&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Nitrate mercurique :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0980&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Oxyde mercurique :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0981&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Sulfate mercurique :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0982&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Chlorure mercureux :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=0984&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Diméthylmercure :

https://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_card_id=1304&p_edit=&p_version=2&p_lang=fr

Articles



16



17

Articles



16



18



Ressources de formation

Children's environmental health: training modules and instructions for health care providers. Genève : OMS ; 2020.

[anglais, portugais]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/settings-populations/children/capacity-building/training-modules?>

Type de ressource : modules de formation.

Contenu : dix modules de formation sont proposés, incluant des brochures, des instructions et des évaluations. Ces modules couvrent les thèmes suivants :

- Pourquoi les enfants ?
- Les enfants ne sont pas des adultes en miniature
- Les déchets électroniques
- Les substances chimiques
- Les antécédents environnementaux pédiatriques
- Le mercure
- Les troubles neurodéveloppementaux
- Les origines développementales et environnementales des maladies chez l'adulte

Les efforts de l'OMS visent à permettre à ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire les professionnels de la santé qui s'occupent d'enfants et d'adolescents, de reconnaître et d'évaluer les maladies liées à, ou déclenchées par, des facteurs environnementaux. Il faut former les pédiatres, les médecins, les infirmiers et les membres du personnel des services de soins primaires et autres à propos du lien entre la santé de l'enfant et l'environnement, grâce à des ressources de formation harmonisées et pouvant être adaptées aux besoins spécifiques des pays et des groupes de professionnels.

L'OMS, en collaboration avec des experts internationaux, a élaboré des modules de formation sur la santé environnementale des enfants pour les professionnels de la santé. Cette série de modules fournit des informations internationalement harmonisées et des ressources à comité de lecture pour permettre aux professionnels de la santé de se former et de former à leur tour leurs pairs et leurs confrères. Ils comprennent des notes et des références détaillées, des études de cas et des outils d'auto-évaluation, accompagnés de manuels et de documents d'orientation. Ces ressources sont utilisées dans le cadre de formations ; elles sont disponibles auprès de l'OMS sur demande en ligne.

Articles

 4	 16
 9	 17
 10	 18
 11	 20
 12	 22

Mercury effects in human health and the environment and considerations under the Minamata Convention. Washington (DC) : Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ; 2019.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://www.campusvirtualsp.org/en/course/mercury-effects-human-health-and-environment-and-considerations-under-minamata-convention>

[espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.campusvirtualsp.org/es/curso/los-efectos-del-mercurio-en-la-salud-y-en-el-ambiente-y-los-aspectos-considerados-bajo-el>

Type de ressource : formation virtuelle.

Contenu : cette formation virtuelle OPS/OMS explore les différentes formes de mercure et de ses composés ainsi que leurs sources, leur répartition dans l'environnement, leurs aspects toxicologiques et les mesures de prévention correspondantes. Elle vise à développer les compétences des professionnels de la sécurité chimique et de la santé publique pour mieux comprendre et gérer les problèmes associés aux sources d'exposition au mercure et la façon d'agir en adoptant des mesures préventives. Elle présente également la Convention de Minamata et la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA67.11 (2014), ainsi que leurs dispositions concernant les aspects sanitaires du mercure.

Module 1 : le mercure en tant que polluant mondial posant un problème de santé publique

Module 2 : toxicologie du mercure et de ses composés

Module 3 : utilisation de produits contenant du mercure ajouté dans les services de santé

Module 4 : populations exposées au mercure : exemples concernant l'EMAPE et les savons et crèmes de dépigmentation

Module 5 : consommation de poisson sans risque

Module 6 : échange d'informations et développement des connaissances

Articles

 +Hg	4		17
	5		18
	7		19
	8		20
	9		21
	12		22
	16		

Training modules in health-care waste management. WHO/UNDP/GEF Global Project on Demonstrating and Promoting Best Techniques and Practices for Reducing Health-Care Waste to Avoid Environmental Releases of Dioxins and Mercury. PNUD, FEM, OMS, Health Care Without Harm et École de santé publique de l'Université de l'Illinois ; 2012.

[anglais]

Disponible à l'adresse : <https://greenhealthcarewaste.org/wp-content/uploads/2020/12/HCWM-Training-Modules-Slides-Instructor-Student-Guides.7z>

Type de ressource : modules de formation.

Contenu : les modules de formation sur les bonnes pratiques de gestion des déchets médicaux ont été conçus dans le cadre du Projet mondial sur la gestion des déchets des activités de soins soutenu conjointement par le PNUD, le FEM, l'OMS, *Health Care Without Harm* et l'École de santé publique de l'Université de l'Illinois. Des liens vers chaque module couvrant tous les aspects des activités de gestion des déchets – identification et classification des déchets, orientations concernant leur élimination en toute sécurité suivant des stratégies d'incinération et de non-incinération – sont mis à disposition. Les modules 9 et 10, consacrés à la classification et au tri des déchets médicaux, incluent également des documents d'orientation à l'intention du formateur et des élèves.

Articles

	16
	18

Training video on mercury waste in hospitals. Health Care Without Harm ; 2011.

[anglais, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://noharm-global.org/articles/news/global/new-training-video-mercury-waste-hospitals>

Type de ressource : vidéo.

Contenu : cette vidéo peut s'inscrire dans le cadre d'un programme de formation. Elle s'adresse aux hôpitaux du monde entier qui s'efforcent d'éliminer le mercure et de gérer et stocker les déchets en toute sécurité en attendant une solution plus durable des gouvernements. Elle s'appuie sur les lignes directrices publiées dans le cadre du Projet mondial sur la gestion des déchets des activités de soins.

La vidéo a été réalisée en soutien à un objectif de l'Initiative mondiale sans mercure OMS/*Health Care Without Harm* visant à élaborer des modèles reproductibles de gestion rationnelle des déchets de mercure dans le secteur de la santé. Elle est disponible en anglais et en espagnol et peut être adaptée dans d'autres langues. Destinée au personnel de santé, elle est diffusée et utilisée dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.



Pages Internet

Page d'accueil OMS/IPCS

[anglais]

Disponible à l'adresse : <http://www.who.int/ipcs/en/>

Contenu : cette page Internet de l'OMS présente les travaux menés par le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS) de l'OMS, dans le but d'établir les bases scientifiques de la gestion rationnelle des substances chimiques et de renforcer les capacités nationales et les compétences en matière de sécurité chimique.

OMS/IPCS : 10 produits chimiques qui posent un problème majeur de santé publique – page sur le mercure

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponibles à l'adresse : https://www.who.int/ipcs/assessment/public_health/mercury-infographics/fr/

Contenu : cette page Internet présente les publications de l'OMS en lien avec le mercure.

Centres antipoison

[arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/ipcs/poisons/centre/fr/#:~:text=Les%20centres%20antipoison%20visent%20%C3%A0,public%20dans%20de%20nombreux%20pays.>

Contenu : cette page Internet de l'OMS fournit des informations concernant les centres antipoison, notamment sur le rôle de ces centres dans les domaines de la sécurité chimique et de la santé publique et sur la manière dont l'OMS aide les États Membres à créer de tels centres.

Convention de Minamata sur le mercure.

[anglais, français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <http://www.mercuryconvention.org/Actualit%C3%A9s/Actualit%C3%A9sdelaConvention/tabid/5583/language/fr-CH/Default.aspx>

Contenu : le site officiel du Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure propose un référentiel complet concernant la Convention. Ce dernier contient toutes les informations relatives à la Convention, aux réunions, aux nouveaux signataires et nouvelles ratifications, aux pays et à la mise en œuvre de la Convention, ainsi qu'une multitude de ressources et d'actualités (comptes rendus des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre de la Convention, informations sur les indicateurs de l'évaluation de l'efficacité, etc.).

Référentiel des évaluations initiales de la Convention de Minamata

[anglais, français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <http://www.mercuryconvention.org/Pays/Parties/Evaluationsinitiales/tabid/6167/language/fr-CH/Default.aspx>

Contenu : ce site Internet présente les rapports finaux des projets d'évaluations initiales de la Convention de Minamata (MIA, *Minamata Convention initial assessment*) tels qu'ils ont été soumis au Secrétariat de la Convention de Minamata. L'élaboration des MIA est l'une des activités habilitantes soutenues par le FEM pour les pays en développement et les pays à économie en transition. Le PNUD a élaboré un [document d'orientation](#) sur l'élaboration des rapports MIA, en coopération avec les organisations intergouvernementales participant au Programme IOMC et le Secrétariat de la Convention de Minamata. Les rapports finaux des projets sont disponibles sur ce site Internet tels qu'ils ont été soumis au Secrétariat.

Section 4. Autres ressources relatives à la Convention de Minamata sur le mercure

Boîte à outils de l'IOMC pour la prise de décision en gestion des produits chimiques. Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) ; ressources régulièrement mises à jour.

[anglais, français, espagnol]

Disponible à l'adresse : <https://www.iomctoolbox.org/>

Type de ressource : boîte à outils.

Contenu : le Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) est un accord de coopération mis en place par neuf organisations internationales, à savoir : la FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS, la Banque mondiale et l'OCDE.

La Boîte à outils en ligne de l'IOMC pour la prise de décision en gestion des produits chimiques s'adresse aux pays désireux de régler des problèmes spécifiques nationaux dans la gestion de tels produits. Elle rassemble les ressources sur le mercure des neuf partenaires, éliminant la nécessité de faire des recherches sur les sites Internet de chaque organisation.

Cette boîte à outils permet aux pays de déterminer les mesures les plus appropriées et les plus efficaces pour résoudre des problèmes spécifiques nationaux liés à la gestion des produits chimiques. Elle identifie les ressources dont dispose l'IOMC et qui aideront les pays à faire face aux problèmes ou aux objectifs repérés au plan national, notamment à définir des solutions de gestion simples et économiques.

Articles



Déchets de mercure – Convention de Bâle.

[anglais]

Disponible à l'adresse : www.basel.int

Le site officiel de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination propose un référentiel complet dédié aux déchets de mercure.

Le site Internet contient des informations et des directives concernant la gestion écologiquement rationnelle de déchets composés de mercure élémentaire et de déchets contenant du mercure ou contaminés par cette substance, des procédures, la mise en œuvre de la Convention, les données des pays et des partenaires, etc.

Conseils de l’OMS sur les produits exclus de l’Annexe A de la Convention de Minamata concernant les produits contenant du mercure ajouté

Rapport du Comité consultatif mondial de la Sécurité vaccinale. Genève : OMS ; 2012.

[anglais, français]

Disponible à l’adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/242026>

Le rapport, publié dans le Relevé épidémiologique hebdomadaire de l’OMS le 27 juillet 2012, présente des informations sur la présence de thiomersal dans les vaccins.

Traditional, complementary and integrative medicine – page Internet de l’OMS.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <http://www.who.int/medicines/areas/traditional/en/>

La page Internet contient des informations sur l’utilisation du mercure dans la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative.

WHO guidelines for assessing quality of herbal medicines with reference to contaminants and residues. Genève : OMS ; 2007.

[chinois, anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/43510>

Safety issues in the preparation of homeopathic medicines. Genève : OMS ; 2010.

[anglais]

Disponible à l’adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44238>

Sécurité des produits chimiques et Santé
Département Environnement, changement climatique et santé
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20, CH 1211 Genève 27, Suisse
https://www.who.int/topics/chemical_safety/fr/
<https://www.who.int/ipcs/fr/>
ipcsmail@who.int



**Organisation
mondiale de la Santé**

